

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2021/14

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux d'eaux usées au lieu dit Savernaz ;

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021 inclus, la circulation des véhicules sera interdite sur RD 20 au lieu dit Savernaz. Une déviation sera mise en place par l'entreprise GERVAIS GILLES

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise GERVAIS GILLES.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de MARIGNIER - SAINT JEOIRE,
- A l'entreprise GERVAIS GILLES,

A Saint Jean de Tholome le 19 avril 2021,
Le Maire,
Sabrina ANCEL.



Intervention RD20 – du 26/04 au 30/04/2021

Accès centre de St Jean :

Proposition de panneaux déviation (PL et VL)

 Emplacement pose panneaux de déviation

Entreprise Gilles GERVAIS, le 16/04/2021

